



Gestion des médicaments,
(re)découvrez les bonnes
pratiques !

EpiCURA
mon hôpital

Une erreur d'administration, un surdosage, un oubli, une interaction ou une incompatibilité médicamenteuse peut avoir de graves conséquences sur votre santé.

Vous pouvez nous aider !

Comment ?



L'ambulatoire

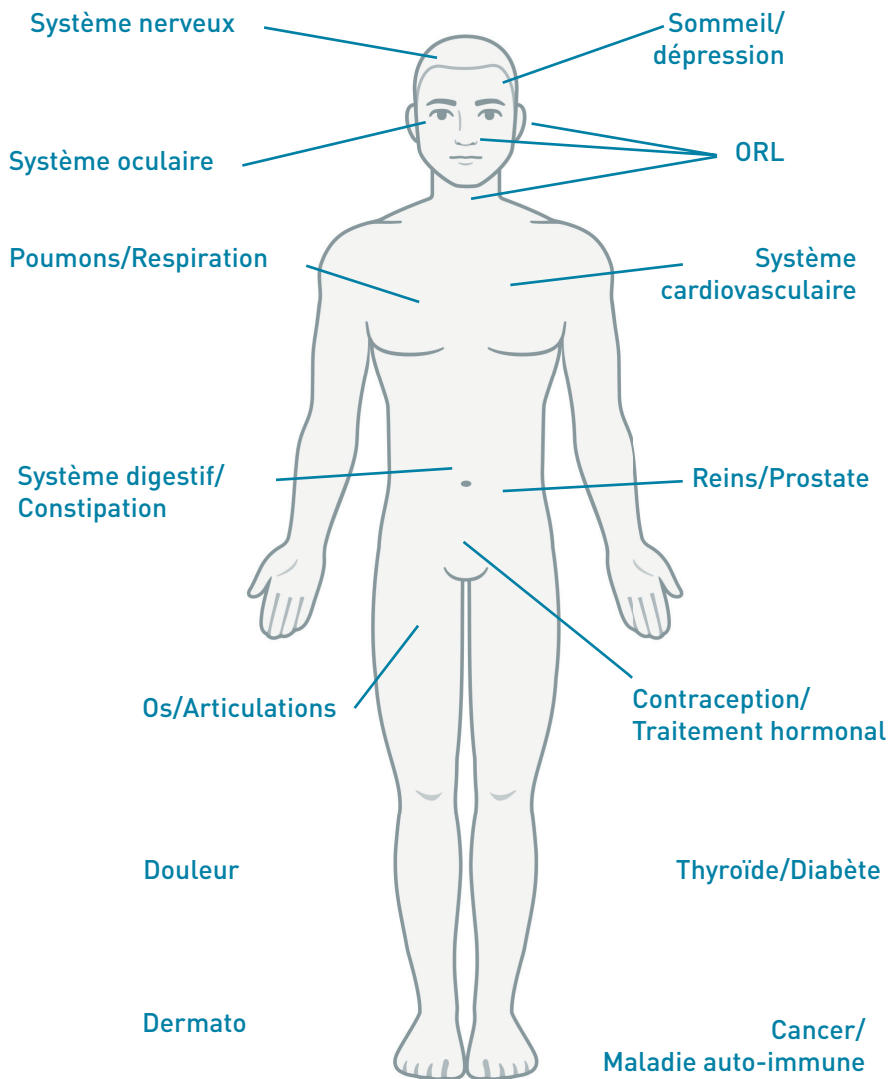
LA VEILLE D'UNE CONSULTATION

- Prévoyez une liste actualisée de vos médicaments. Notez-y tous les médicaments que vous prenez (sur prescription médicale ou en vente libre en ce compris les préparations magistrales, les remèdes naturels, les vitamines et les compléments alimentaires) et indiquez-y la posologie et le moment de prise comme sur le tableau disponible dans ce fascicule.
- Pensez aussi à y noter vos intolérances et/ou allergies éventuelles.
- Si vous éprouvez des difficultés à compléter ce document, demandez de l'aide à votre médecin généraliste/à votre pharmacien habituel.
- Si vous disposez déjà d'une liste, assurez-vous qu'elle soit toujours à jour. Pour éviter de l'oublier, glissez-la dans votre portefeuille.



Passez en revue votre corps pour vous assurer de ne rien oublier

(puffs, injections, patches, gouttes, préparations magistrales, pommades, crèmes, contraceptifs, traitements hormonaux, ...).



LE JOUR DE LA CONSULTATION/AUX URGENCES

- Montrez la liste actualisée de vos médicaments au médecin qui s'occupe de vous.
- Informez le médecin de vos allergies et/ou de vos intolérances médicamenteuses éventuelles. De cette façon, il pourra adapter au mieux votre traitement.
- Communiquez au médecin les informations relatives à votre âge, votre taille et votre poids.
- Informez le médecin des difficultés rencontrées lors de la prise du médicament (difficulté de le manipuler, de le diviser, de l'avalier, de ne pas l'oublier, de coller les patchs,...).
- Si votre traitement est modifié, n'hésitez pas à interroger le médecin (déroulement, dosage, date de début, date de fin, effets attendus, risques et conséquences éventuelles) et à mettre à jour votre liste de médicaments.

*Vérifiez
si vous avez
emporté la liste
avec vous !*







L'hospitalisation

LES JOURS PRÉCÉDANT L'HOSPITALISATION PROGRAMMÉE

Respectez scrupuleusement les consignes données par l'anesthésiste/par le médecin vu en consultation sur l'arrêt et/ou l'adaptation des traitements.

Si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter le service de pré-hospitalisation, il répondra à toutes vos questions.

PENDANT L'HOSPITALISATION

Emportez votre liste de médicaments actualisée et montrez-la à l'arrivée dans le service.

Si vous emportez vos médicaments avec vous, pour votre sécurité, avertissez-en le personnel soignant et confiez-leur vos médicaments. Ils seront identifiés, stockés en sécurité et vous seront rendus à votre sortie.

Si des conditions de conservation particulières (à l'abri de la lumière/ frigo) doivent être respectées, n'hésitez pas à le signaler à l'équipe.

Afin d'éviter tout incident, ne prenez AUCUN médicament de votre propre initiative (sans accord du médecin).

Par contre, n'hésitez pas à rester acteur de votre santé. Identifiez-vous spontanément (nom-prénom-date de naissance) lorsqu'un soignant se présente pour une administration de traitement / un soin.

Ne vous inquiétez pas concernant la disponibilité du traitement à l'hôpital, celui-ci vous sera fourni par la pharmacie de l'hôpital, conformément à l'arrêté royal du 04/03/1991.

Cependant, la pharmacie de l'hôpital ne disposant que d'une liste limitée de médicaments, il est possible que cette dernière ait recours à certaines substitutions équivalentes et que les présentations soient différentes. N'hésitez pas à questionner le personnel si vous avez des inquiétudes.

Vous pensez ressentir des effets secondaires ?

N'hésitez pas à en informer immédiatement le personnel soignant/le médecin.

À LA SORTIE DE L'HÔPITAL

- Pensez à récupérer vos médicaments personnels.
- Posez toutes les questions nécessaires pour comprendre les changements de traitement. N'hésitez pas à interpeller votre médecin ou l'équipe soignante qui pourra vous fournir des conseils et explications sur vos traitements, tant les nouveaux que ceux qui ont été arrêtés ou modifiés pendant l'hospitalisation.

Par exemple :

- ◇ Mon traitement a été modifié, ai-je reçu un renouvellement d'ordonnance ?
- ◇ Aurai-je besoin de soins infirmiers pour l'administration de ces médicaments ? Si oui, ai-je reçu les ordonnances nécessaires ?

DE RETOUR À LA MAISON

Pensez à mettre à jour votre liste de médicaments et à avertir votre médecin généraliste, votre infirmière à domicile, votre pharmacien,... de ces changements.



Un doute/une question ? Contactez le service de soins dans lequel vous avez été pris(e) en charge. Les coordonnées se trouvent dans la partie supérieure de la macrocible de sortie que vous avez reçue en quittant l'hôpital. Le service vous répondra et, à défaut, orientera votre appel vers le médecin. Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre médecin généraliste ou de votre pharmacien.

Quels seront les frais liés aux médicaments consommés ?

Pour la majorité des traitements pris à l'hôpital, vous payerez une quote-part de 0,62€/ jour d'hospitalisation. Pour le reste, certains traitements ne font pas partie de cette quote-part et vous seront donc facturés comme si vous les aviez pris à domicile.

EN RÉSUMÉ

- Tenez à jour une liste actualisée de vos médicaments ainsi que de vos intolérances médicamenteuses et/ou allergies éventuelles.
- Assurez-vous de l'avoir avec vous lors de votre passage à l'hôpital.
- Lorsqu'une intervention ou un examen est prévu, respectez strictement les consignes données par le service.
- N'hésitez pas à vous identifier spontanément (nom, prénom et date de naissance) lorsqu'un soignant se présente pour une administration de traitement/un soin.
- Ne prenez aucun médicament de votre propre initiative pendant votre hospitalisation.
- Vous pensez ressentir des effets secondaires ?
Informez immédiatement les soignants.
- Lors de votre sortie, n'hésitez pas à poser toutes les questions relatives à vos médicaments au médecin et/ou aux infirmiers.

EpiCURA
mon hôpital

Centre Hospitalier EpiCURA asbl
Siège social :
rue Louis Caty 136 - 7331 Baudour

T. : 078 / 150 170
www.epicura.be

